

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi trente et un mars à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Isabelle LOMMERT.

Présents : Laurent PRIZÉ, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sébastien MOIZAN, Caroline GAVARD.

Excusés : David MAURUGEON (pouv. à Laurent PRIZÉ), Stéphane GUILLOU (pouv. à Sébastien MOIZAN), Muriel HUBERT, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Nadia MEZIANI (pouv. à Delphine COËTMEUR), Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN (pouv. à Laurent PRIZÉ).

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 24 février 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Tenu par la Trésorerie Principale de Rennes Banlieue Est, le Conseil Municipal valide le Compte de Gestion 2021 du budget de la commune qui est en adéquation avec le Compte Administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16).

a) La section de Fonctionnement inscrit pour l'exercice des recettes nettes encaissées pour 2 915 284,87 € et des dépenses nettes réalisées à hauteur de 2 460 367,90 €. L'excédent de Fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 454 916,97 €.

b) La section d'Investissement affiche pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 087 419,46 € et des recettes nettes à 564 209,79 €. La section présente un déficit de 523 209,67 € sur l'exercice 2021. Considérant le déficit reporté, l'excédent de clôture de la section d'investissement 2021 s'élève à 49 736,29 €. Les restes à réaliser à reporter au budget 2022 s'élèvent à 217 527,26 € en dépenses.

c) Le résultat de clôture des deux sections cumulées pour l'exercice 2021 s'inscrit, en positif, pour 504 653,26 €.

Laurent PRIZÉ, Maire, ne participant pas au vote du Compte Administratif, Jérôme MARQUET, Conseiller délégué aux Finances est désigné à l'unanimité pour prendre la présidence de l'assemblée le temps du vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, tel que présenté ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Constatant le résultat du Compte Administratif 2021 qui présente un excédent cumulé de 504 653,26 € (soit un excédent de Fonctionnement de 454 916,97 € et un excédent d'Investissement de 49 736,29 €), le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2022, la somme de 454 916,97 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'Investissement C/1068) et de reporter la somme de 49 736,29 € en excédent d'Investissement reporté (recettes d'Investissement C/002).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement telles que présentées ci-dessous.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes à 3 058 011,00 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature, s'appuie sur :

- ⇒ des charges à caractère général en augmentation de 15 % : nette augmentation du tarif de l'électricité, du coût des assurances, et du prix des matériaux, programmation du bilan de l'Espace Naturel Sensible.
- ⇒ des charges de personnel en augmentation de 8 % : vu l'augmentation des effectifs scolaires à la rentrée scolaire 2021/2022, recrutement de 2.50 ETP (Equivalent Temps Plein) et création d'1 poste ETP au service Espaces verts et de 0.5 poste ETP au service administratif. Augmentation générale de la masse salariale due au "Glissement Vieillesse Technicité" applicable en 2022 ;
- ⇒ une stabilisation des participations aux organismes de regroupement et aux associations ;
- ⇒ une reprise des services périscolaires à 100 % des effectifs au restaurant municipal et à la garderie ;
- ⇒ une hausse des produits de la fiscalité par rapport au budget 2021 due à la dynamique des bases et à l'augmentation du taux d'imposition de la taxe foncière ;
- ⇒ une diminution des dotations par rapport au budget primitif 2021 du fait d'un écrêtement de la "Dotation Globale de Fonctionnement".

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 1 337 499,26 € dont 217 527,26 € de dépenses non réalisées sur 2021.

Elle comprend :

A- QUATRE OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT : dépenses pour un total global 794 381,26 €, dont 684 431,09 € de nouvelles dépenses :

- N° 556 : Renouvellement Urbain rue Pierre Texier : 322 023,26 € dont 600.00 € de restes à réaliser ;
- N° 559 : Extension urbaine : 170 000,00 €
- N° 558 : Aménagement plateau sportif rue de Rennes : 70 000 € ;
- N° 557 : Réhabilitation de la Métairie Est en ERP : 80 000 € ;
- Solde opération n° 555 : Court couvert de tennis et club house : 84 237 € dont 81 365,59 € de restes à réaliser ;
- Solde des opérations "Pôle Enfance Jeunesse" et "Mise aux normes ADAP" pour : 27 986 € dont 27 984,58 € de restes à réaliser ;

B- LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISÉS EN OPÉRATIONS :

Chapitre 20 : pour 29 400 € dont le lancement de l'étude énergétique du bâtiment Espace Évasion Bernard Douard et l'étude de la signalétique voirie ainsi que l'acquisition de logiciels.

Chapitre 21 : acquisitions, aménagements, installations et agencements pour 359 718 € dont 65 817,09 € de restes à réaliser 2021, dont :

- Travaux d'entretien de bâtiments pour 203 345 € dont la réfection du skydome du Complexe Sportif de la Duchesse Anne, des jeux des cours à l'école maternelle, la réfection de la terrasse du logement du gardien du bâtiment Espace Évasion Bernard Douard, un store au Multi-accueil, amélioration du chauffage à Espace Évasion Bernard Douard ainsi que divers travaux dans tous les bâtiments communaux ;
- Végétalisation de la Place Jane Beusnel pour 10 000 € ;
- Signalétique des voiries et bâtiments pour 5 000 € ;
- Désherbeur thermique : 33 700 € et véhicule et matériel technique : 35 000 € ;
- Matériels et mobiliers divers pour les services, les écoles, les associations pour 60 600 € ;
- Matériels pour le Restaurant Municipal : 20 523 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 13 : subventions et participations pour 325 000 €.

D- LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES comprennent :

Les dépenses pour 154 000 € de remboursement du capital des emprunts.

Les recettes pour 704 916,97 € :

- Excédent de fonctionnement capitalisé dégagé au Compte Administratif 2021 pour 454 916,97 € ;
- Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2021 et 2022 pour 250 000 €.

E- LES OPÉRATIONS d'ORDRES

- **Chapitre 040** - recettes d'investissement et **chapitre 042** – dépenses d'investissement : 11 026 €, amortissement et régularisation d'inventaire.
- **Chapitre 023 et 021** : Capacité d'autofinancement de 246 820 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 des panneaux photovoltaïques qui s'équilibre à hauteur de :

- 1 450,00 € pour la section dépenses de fonctionnement.
- 1 450,00 € pour la section recettes de fonctionnement.

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) – ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

La commune de MONTGERMONT ne disposant pas de dispositif ULIS, le Conseil Municipal valide la convention devant intervenir avec la commune de GÉVEZÉ, accueillant un enfant montgermontais bénéficiaire de ce dispositif, pour un montant total de 272 € pour l'année scolaire 2020/2021.

PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2022

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 prenant en compte toutes les modifications effectuées l'année passée.

FONCIER - RENNES MÉTROPOLE – CONVENTION DE MISE EN RÉSERVE – 3 RUE DES CHÊNES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention devant intervenir avec Rennes Métropole relative à la mise en réserve du bien sis 3 rue des Chênes – lot n° 4 pour une durée de 5 ans en gestion communale et autorise le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette décision.

ENVIRONNEMENT - PERMIS DE VÉGÉTALISER

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal valide la charte de végétalisation de l'espace public et le permis de végétaliser qui permettra aux montgermontais qui le souhaitent de végétaliser les espaces publics tout en respectant les objectifs définis, à savoir :

- Favoriser le développement de la nature en ville.
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie.
- Créer des cheminements agréables et participer au rafraîchissement de l'air.
- Favoriser la biodiversité en offrant refuge et nourriture à la petite faune.
- Créer du lien social, favoriser les échanges, notamment entre voisins.

INFORMATIONS

Élections présidentielles

Affiché le : 08.04.2022

Retiré le :

MONTGERMONT, le 08 avril 2022

**Le Maire,
Laurent PRIZÉ**

